

# RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU

BB-/Stable/w-5

CARTE D'IDENTITÉ

Décembre 2020

**Hamza HAJI**

hamza.haji@wara-ratings.com

+221 33 824 60 14 | +221 77 392 78 27

**Cheikh Tidiane SAKHO**

ckeikh.sakho@wara-ratings.com

+221 33 824 60 14 | +221 77 806 24 41

## TABLE DES MATIÈRES

---

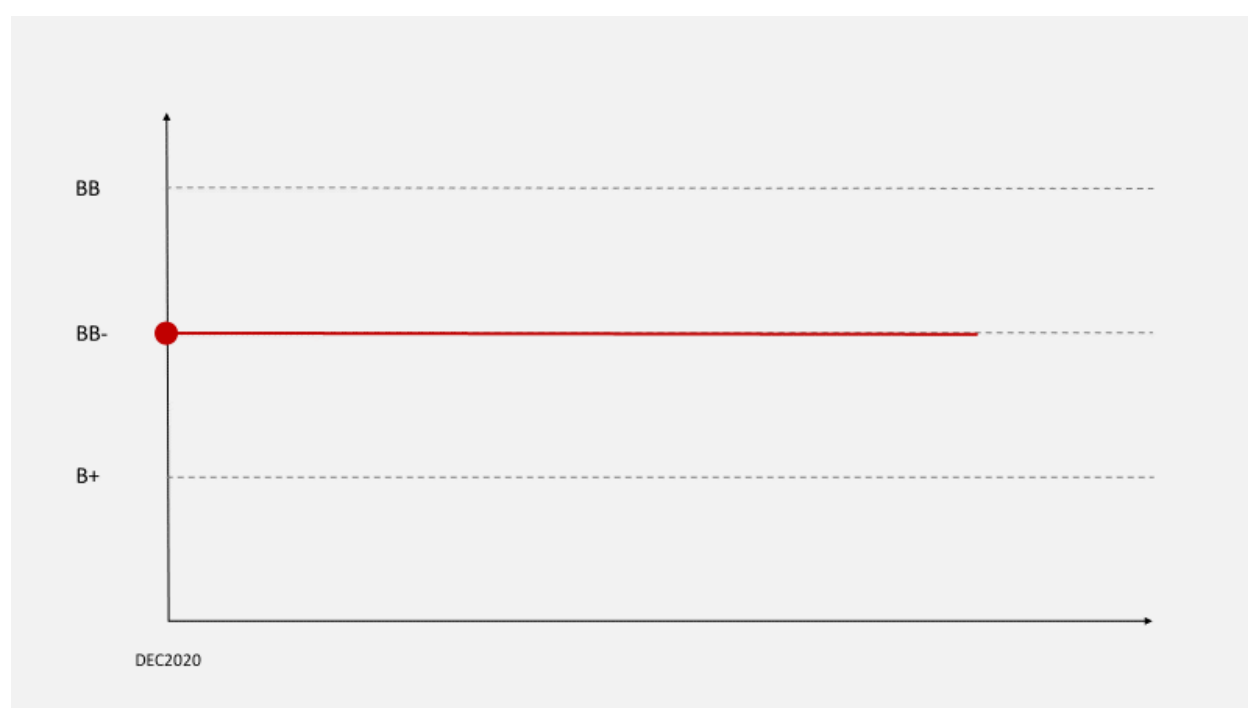
NOTATION .....	3
ÉVOLUTION DE LA NOTE DE LONG TERME .....	3
RÉSUMÉ .....	3
<b>Quelques repères historiques récents</b> .....	4
<b>Régime et institutions politiques</b> .....	7
Régime politique .....	7
Principales institutions .....	8
<b>Structure économique</b> .....	8
Composition sectorielle de la valeur ajoutée .....	8
Politique économique structurelle .....	9
<b>Autres éléments d'information</b> .....	11
Informations générales .....	11
UEMOA : un instrument d'intégration régionale .....	11
La CEDEAO : « les » Afriques de l'ouest se retrouvent par-delà la seule économie .....	13
STATISTIQUES MACROECONOMIQUES .....	14

W A R A

## NOTATION

Echelle	Régionale	Internationale
Méthodologie	Souverain	Souverain
Notation de long terme	<b>BB-</b>	<b>iCCC+</b>
Perspective	Stable	Stable
Notation de court terme	w-5	iw-6
Surveillance	Non	Non

## ÉVOLUTION DE LA NOTE DE LONG TERME



## RÉSUMÉ

- La Guinée-Bissau est demeurée instable depuis son indépendance en 1973

**Les institutions bissau-guinéennes restent fragiles.** En effet, tout au long de son histoire récente, le pays a connu davantage de périodes de turbulence politique et sécuritaire que de phases de stabilité favorables au développement économique. Depuis la décolonisation, aucun Président de la République de Guinée-Bissau n'a encore pu finir son mandat. Il en ressort une obsolescence marquée des infrastructures, un niveau de richesse, de patrimoine et de revenu par habitant encore très faible et un enracinement très médiocre dans le processus de mondialisation économique. La Guinée-Bissau s'est économiquement isolée faute d'une compétitivité et d'une attractivité suffisantes.

**Pourtant, le pays est potentiellement riche de ses ressources naturelles et de sa situation géographique très enviable.** Son sol, son sous-sol et ses côtes regorgent de ressources encore mal exploitées. En tant que sanctuaire de reproduction marine, ses réserves halieutiques sont potentiellement remarquables. La Guinée-Bissau est aussi une formidable destination touristique... en puissance, comme en témoigne le caractère spectaculaire des îles Bijagos. L'anacarde (i.e. la noix de cajou), les céréales et le bois font la force de son agriculture, dont la production est très en-deçà de ses possibilités. De surcroît, son sous-sol offre du phosphate, du pétrole, du gaz naturel et de la bauxite... entre autres. Enfin, le port de Bissau se trouve sur la route commerciale maritime qui relie la Méditerranée (par le port de Tanger, au Maroc) à celui de Cotonou (au Bénin, et donc aux portes de l'Afrique centrale), en passant par les ports de Dakar (au Sénégal), de Conakry (en Guinée), d'Abidjan et de San Pedro (en Côte d'Ivoire) et de Tema (au Ghana). Cela dit, le port de Bissau reste peu compétitif en raison de sa taille modeste et de la faiblesse de ses infrastructures. Au total, la Guinée-Bissau ne représente qu'un pourcent du PIB sous-régional de l'UEMOA.

### Quelques repères historiques récents

**Depuis la décolonisation, le pays est en proie à une instabilité chronique, où le pouvoir en place est presque systématiquement renversé par la violence.** Les Présidents qui se sont succédé n'ont pas pu terminer leur mandat. L'armée continue de jouer un rôle essentiel dans la vie politique du pays. En raison des difficultés économiques, le 14 novembre 1980, João Bernardo Vieira dit « Nino Vieira » renverse le président Luís Cabral, demi-frère du leader indépendantiste Amílcar Cabral et au pouvoir depuis l'indépendance, par un coup d'État militaire sans effusion de sang. La Constitution est suspendue et un conseil militaire de neuf membres de la révolution présidé par Nino Vieira est mis en place.

**En 1984, une nouvelle constitution est approuvée et ramène le pays à la règle civile.** La Guinée-Bissau, comme une grande partie de l'Afrique sub-saharienne, se tourne vers la démocratie multipartite au début des années 1990, avec la fin de la Guerre froide. L'interdiction des partis politiques est levée en 1991, et des élections ont lieu en 1994. Au premier tour de l'élection présidentielle le 3 juillet 1994, Nino Vieira reçoit 46,20 % des voix face à sept autres candidats. Il sort du second tour le 7 août vainqueur avec 52,02 % des voix contre 47,98 % pour Kumba Ialá, un ancien conférencier de philosophie et président du Parti social de renouvellement (PRS). Nino Vieira est proclamé premier Président de la République démocratiquement élu le 29 septembre 1994.

**Après une tentative échouée de coup d'État contre le gouvernement en juin 1998, le pays tombe dans une brève mais violente guerre civile** entre les forces restées fidèles à M. Vieira et celles du chef d'état-major de l'armée Ansoumane Mané, ancien compagnon d'arme du chef de l'État pendant la guerre d'indépendance. Les rebelles renversent finalement le gouvernement de M. Vieira le 7 mai 1999, qui trouve refuge à l'ambassade du Portugal avant de s'exiler au Portugal.

**Kumba Ialá est élu président en 2000, mais renversé par un coup d'État sans effusion de sang en septembre 2003.** D'ethnie balante, celui-ci était accusé de favoriser sa communauté et s'était discrédité en dissolvant en 2002 l'Assemblée nationale tout en

repoussant sans cesse de nouvelles élections législatives. Le coup d'État ne suscita que peu de protestations tant de la part de la population que de la communauté internationale.

**Le pays entreprend alors à nouveau avec difficulté une phase de normalisation démocratique, culminant avec l'organisation d'élections législatives en 2004 et d'une élection présidentielle le 24 juillet 2005, qui voit le retour à la tête du pays de Nino Vieira.** Pour gouverner, Nino Vieira conclut une alliance tactique avec son ennemi historique, le général Batista Tagme Na Waie, en le nommant chef d'état-major. Cependant, le 1<sup>er</sup> mars 2009, Batista Tagme Na Waie, est tué dans un attentat à la bombe. Le président Vieira, que certains militaires tiennent pour responsable de cet attentat, est assassiné à son tour, le 2 mars 2009, par des hommes en armes. Pour lui succéder, Malam Bacai Sanhá, candidat du PAIGC<sup>1</sup>, est élu président le 26 juillet 2009.

**Parallèlement, la Guinée-Bissau a longtemps été gangrenée par le trafic de drogue.** Il n'est pas improbable que des trafiquants étrangers aient été impliqués dans les assassinats de 2009, peut-être en représailles de la destitution en août 2008 du contre-amiral José Américo Bubo Na Tchuto, chef de la marine nationale, qui pourrait avoir été complice de certains de ces trafics. La DEA américaine l'a arrêté en 2013 et envoyé aux États-Unis pour y être jugé pour trafic de drogue.

**Le mandat de Malam Bacai Sanha est émaillé de graves incidents en lien avec le narcotraffic.** Le 1<sup>er</sup> avril 2010, une tentative de coup d'État aboutit à l'arrestation du Premier ministre Carlos Gomes Júnior et d'une quarantaine d'officiers dont le chef d'état-major de l'armée, José Zamora Induta. À la suite de manifestations de soutien au Premier ministre et à la pression de l'armée, ce dernier est relâché le lendemain. Mais deux ans plus tard, le 12 avril 2012, un coup d'État mené par l'armée dépose le premier ministre Carlos Gomes Júnior dans le contexte d'une élection présidentielle contestée. La CEDEAO et la CPLP<sup>2</sup> prennent des positions fortes contre ce coup d'État. L'Union africaine suspend la Guinée-Bissau le 17 avril 2012. Mamadu Ture Kuruma devient de facto le dirigeant du pays. Manuel Serifo Nhamadjo, président de l'Assemblée nationale populaire, devient président de la République par intérim.

**En 2014, José Mário Vaz remporte l'élection présidentielle du 13 avril 2014, marquant le retour progressif à la légalité constitutionnelle.** Pour autant, l'instabilité persiste, et les premiers ministres se succèdent. Au mois de septembre 2016, le président guinéen Alpha Condé, médiateur de la crise bissau-guinéenne, et son homologue du Sierra Leone Ernest Bai Koroma obtiennent un compromis politique signé le 10 septembre par toutes les parties: ce sont les accords de Conakry. Successivement, Umaro Sissoco Embaló en novembre 2016, puis Artur Silva fin janvier 2018, puis Aristides Gomes mi-avril 2018 sont nommés au poste de Premier ministre. Lors d'une réunion du 30 août 2018 du Conseil de sécurité de l'ONU, les signes d'une amélioration de la situation politique sont soulignés, mais il est rappelé que des points des accords de Conakry restent à réaliser: réforme constitutionnelle et réforme électorale. Les élections législatives prévues en novembre 2018 ont eu lieu en mars 2019. Les élections présidentielles se sont tenues un peu plus tard en novembre et décembre 2019.

<sup>1</sup> Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert, parti historique indépendantiste

<sup>2</sup> Communauté des pays de langue portugaise

**Les élections législatives bissau-guinéennes de 2019 se déroulent le 10 mars 2019 afin de renouveler les 102 membres de la chambre de l'Assemblée nationale populaire.** Le PAIGC ne parvient pas à retrouver la majorité absolue, en raison de la dissidence de plusieurs de ses membres ayant formé le Mouvement pour l'alternance démocratique G-15 (MADEM G-15), tandis que le Parti du renouveau social (PRS), principal parti d'opposition, enregistre également un résultat en très nette baisse. Le déclin des deux grandes formations historiques se fait ainsi au profit du MADEM G-15 et de l'Assemblée du peuple uni (API), qui font leur entrée au parlement. Le PAIGC parvient à obtenir 35,2% des suffrages, le MADEM G-15 et le PRS 21,1% chacun, et l'API 8,5%. La reconduite du PAIGC, quoique fragilisé, prolonge de fait la mésentente institutionnelle entre le gouvernement et le Président Vaz, enjeu majeur de l'élection présidentielle de novembre 2019.

**L'élection présidentielle bissau-guinéenne de 2019 a lieu les 24 novembre et 29 décembre 2019.** Les élections sont l'aboutissement de la longue crise politique entre le Président José Mário Vaz et le PAIGC. Le président sortant (qui s'était présenté en tant qu'indépendant) est finalement défait dès le premier tour, étant arrivé en quatrième position. Les anciens Premiers ministres Domingos Simões Pereira (PAIGC) et Umaro Sissoco Embaló (MADEM G-15) arrivent en tête et s'affrontent au second tour le mois suivant. Umaro Sissoco Embaló l'emporte au second tour avec 53,6% des voix, après avoir obtenu le soutien des principaux candidats malheureux, parmi lesquels le président sortant, l'ancien Premier ministre Carlos Gomes Júnior (PAIGC) et Nuno Gomes Nabiam (API). Ce dernier est nommé Premier ministre le 29 février 2020.

PIB nominal à prix courants des pays de l'UEMOA	2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020(a)	
	mds FCFA	%	mds FCFA	%	mds FCFA	%	mds FCFA	%	mds FCFA	%	mds FCFA	%	mds FCFA	%	mds FCFA	%
BENIN	6 183	12%	6 559	12%	6 733	10%	7 005	10%	7 375	10%	7 916	10%	8 432	10%	8 637	10%
BURKINA FASO	6 640	13%	6 884	13%	6 995	11%	7 599	11%	8 228	11%	8 998	11%	9 226	11%	9 416	11%
COTE D'IVOIRE	15 446	31%	17 461	32%	27 086	41%	28 424	40%	29 955	40%	32 063	40%	34 447	40%	32 171	38%
GUINEE BISSAU	517	1%	521	1%	620	1%	699	1%	784	1%	810	1%	785	1%	825	1%
MALI	6 541	13%	7 093	13%	7 748	12%	8 308	12%	8 928	12%	9 538	12%	10 259	12%	10 349	12%
NIGER	3 788	7%	4 069	7%	4 289	6%	4 511	6%	4 726	6%	5 163	6%	5 320	6%	5 267	6%
SENEGAL	9 367	19%	9 775	18%	10 509	16%	11 283	16%	12 192	16%	12 906	16%	13 580	16%	13 923	16%
TOGO	2 134	4%	2 259	4%	2 472	4%	2 659	4%	2 799	4%	2 975	4%	3 199	4%	3 160	4%
<b>TOTAL UEMOA</b>	<b>50 616</b>	<b>100%</b>	<b>54 622</b>	<b>100%</b>	<b>66 451</b>	<b>100%</b>	<b>70 488</b>	<b>100%</b>	<b>74 987</b>	<b>100%</b>	<b>80 369</b>	<b>100%</b>	<b>85 248</b>	<b>100%</b>	<b>83 749</b>	<b>98%</b>

Sources: Banque Mondiale, FMI, EIU, autorités nationales / (a) Attendu

## Régime et institutions politiques

## Régime politique

▪ Un régime présidentiel unicaméral

<b>Système juridique</b>	Le système juridique est adossé à la Constitution adoptée en 1984 et révisée en 1991, 1993 et 1996. Cette Constitution prévoit un régime présidentiel. Le Président est le chef l'Etat, tandis que le Premier ministre, nommé par le Président après avoir consulté la majorité à l'Assemblée, est le chef du gouvernement.
<b>Législature</b>	La représentation nationale est assurée par l'Assemblée nationale populaire, dans le cadre d'un système unicaméral. L'Assemblée nationale populaire est composée de 102 sièges pourvus tous les cinq ans au scrutin proportionnel plurinominal avec listes bloquées. Les députés sont rééligibles sans limite du nombre de mandats.
<b>Elections générales</b>	Les dernières élections présidentielles ont eu lieu en deux tours, en novembre et décembre 2019. Avec 53,6% des voix au second tour, M. Umaro Sissoco Embaló (MADEM G-15) a été investi de la fonction de Président de la République pour la première fois. Les dernières élections législatives ont eu lieu en mars 2019. A noter que pendant deux ans jusqu'au mois d'avril 2018, l'Assemblée n'a pas pu siéger. Aujourd'hui, le camp présidentiel dispose d'une majorité à l'Assemblée de 55 députés sur 102, ce qui lui permet de gouverner.
<b>Chef de l'Etat</b>	C'est le Président, élu au suffrage universel direct, pour 5 ans. Il est aussi le chef suprême des armées ; il est assisté par le Conseil d'Etat.
<b>Gouvernement</b>	A l'issue des élections présidentielles de 2019, un gouvernement a été formé, et placé sous l'autorité du Premier ministre Nuno Gomes Nabiam (API). Il est composé de 32 membres, dont 19 ministres et 13 secrétaires d'Etat.
<b>Principaux partis politiques</b>	Il y a une dizaine de partis politiques significatifs en Guinée-Bissau, dont 6 sont représentés à l'Assemblée nationale populaire. Les 4 partis qui disposent du plus grand nombre de sièges à l'Assemblée Nationale Populaire sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PAIGC avec 47 députés ;</li> <li>• Le MADEM G-15 avec 27 sièges ;</li> <li>• Le PRS avec 21 sièges ; et</li> <li>• L'API avec 5 députés.</li> </ul> Les 2 autres sont : le Nouveau parti de la démocratie (PND) et l'Union pour le changement (UM).

Les principales institutions prévues par la Constitution de 1984 dernièrement révisée en 1996 sont représentées par les personnalités suivantes :

<b>Président de la République</b>	M. Umaro Sissoco Embaló (MADEM G-15)
<b>Premier Mmnistre</b>	M. Nuno Gomes Nabiam (API)
<b>Président de l'Assemblée nationale populaire</b>	Mr. Cipriano Cassamá (PAIGC)
<b>Président de la Cour Suprême</b>	M. Paulo Sanha

### Principales institutions

- L'équilibre démocratique des pouvoirs est respecté constitutionnellement

<b>Le pouvoir exécutif</b>	Le Chef de l'Etat est le Président de la République ; les membres du Gouvernement sont proposés et nommés par le Président de la République, après consultation des principaux partis représentés à l'Assemblée nationale populaire.
<b>Le pouvoir législatif</b>	Système unicaméral adossé à une <i>Assemblée nationale populaire</i> (102 députés élus au scrutin proportionnel pour 5 ans). L'Assemblée nationale populaire vote les lois. Elle peut prendre l'initiative de réviser la Constitution, ce qui relève de la compétence des députés.
<b>Le pouvoir judiciaire</b>	La <i>Cour Suprême</i> est la plus haute juridiction de l'Etat. Les juges de la Cour Suprême sont nommés par le Conseil Supérieur de la Magistrature et ils prêtent serment devant le Président de la République. Les tribunaux sont des organes de souveraineté (à l'instar du Président, de l'Assemblée et du gouvernement) et ils demeurent, en principe, indépendants.

## Structure économique

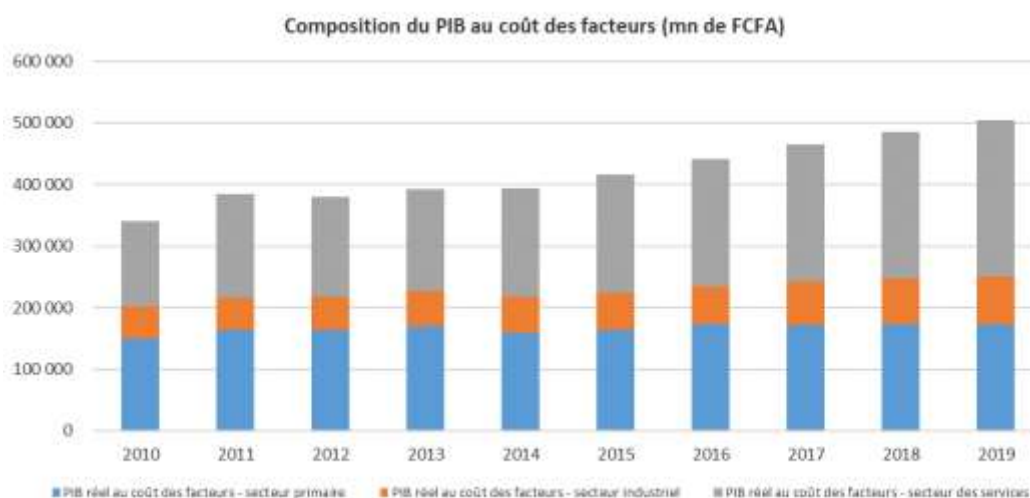
### Composition sectorielle de la valeur ajoutée

- La Guinée-Bissau est essentiellement une économie primaire
- L'agriculture et le secteur des mines en constituent la colonne vertébrale

**La Guinée-Bissau reste tributaire de son secteur primaire, notamment en termes d'emploi, le plus souvent informel.** De manière nominale, le secteur primaire, essentiellement agricole, représente 34% du PIB au coût des facteurs en 2019. Mais cette proportion sous-estime l'importance de l'agriculture tant pour la subsistance que pour l'emploi. La Banque Mondiale estime que plus de 80% des emplois, le plus souvent saisonniers et par conséquent informels, sont fournis par les exploitations agricoles du pays.



## Composition du PIB (2010-2019)



**L'anacarde, c'est-à-dire la noix de cajou, est la filière dominante.** La noix de cajou représente 90% des exportations du pays, soit environ 175 milliards de FCFA. L'élasticité de la performance macroéconomique de la Guinée-Bissau à celle du secteur de l'anacarde est très élevée. Par exemple, en 2018, la baisse de 10% du prix mondial de la noix de cajou a entraîné une réduction de la croissance réelle d'environ 2,5 points de PIB, des 6,2% prévus aux 3,8% effectifs.

**Cela dit, d'autres secteurs portent en eux un potentiel important.** Dans le secteur primaire, la sylviculture, les céréales et la pêche sont dynamiques, quoique faiblement modernisés ; en outre, les mines de phosphate et de bauxite ainsi que les hydrocarbures apportent un certain degré de diversification potentielle. Si le secteur industriel est très peu développé, le secteur tertiaire quant à lui reste un moteur important de croissance, notamment le transport et les télécommunications. Le tourisme porte aussi un potentiel important si le contexte politique et sécuritaire se stabilise à l'avenir.

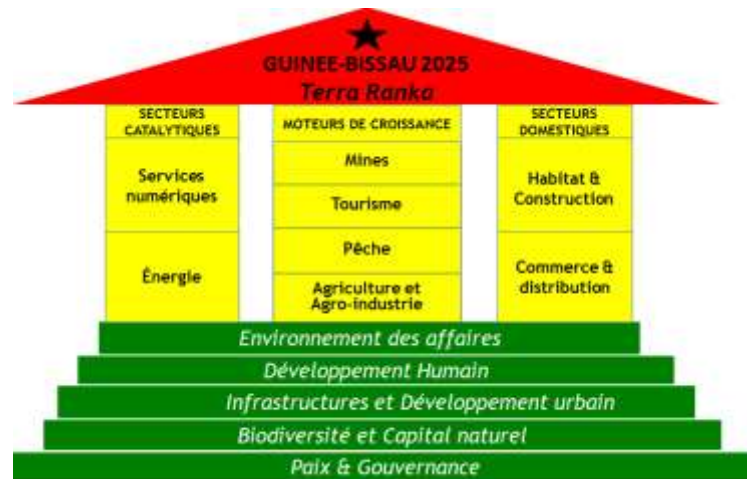
## Politique économique structurelle

- Les autorités bissau-guinéennes ont élaboré et mis en place un programme économique structurel qui se décline à 1, 3 et 5 ans
- Ce programme s'articule autour de stratégies sectorielles visant à davantage d'efficacité et autour du renforcement des infrastructures

**Le programme de long terme couvre la période allant de 2015-2020 puis 2020-2023, et se traduit dans le Document du Plan Stratégique et Opérationnel (DPSO 2015-2020) et dans le Plan National de Développement (PND 2020-2023).** Baptisé « Terra Ranka » (nouveau départ), DPSO vise à améliorer la gestion et l'efficacité des politiques publiques, ainsi que la mise en œuvre des stratégies sectorielles. Ses objectifs font également partie de la poursuite du programme économique et financier avec le FMI, visant à augmenter les investissements publics, notamment en matière d'infrastructures. Le PND quant à lui met l'accent sur les infrastructures, l'énergie, les télécommunications, le secteur agricole (notamment la noix de cajou, le riz et la pêche) dans une perspective de transformation plus

riche en valeur ajoutée, les mines (hydrocarbures, bauxite et phosphate), et enfin le tourisme, ce qui suppose en retour un meilleur système de santé et davantage de sécurité. A horizon 2025, la Guinée-Bissau souhaite devenir une économie diversifiée, s'appuyant sur quatre moteurs de croissance : l'agriculture et l'agro-industrie, la pêche, le tourisme et les mines.

### Objectifs nationaux à l'horizon 2025



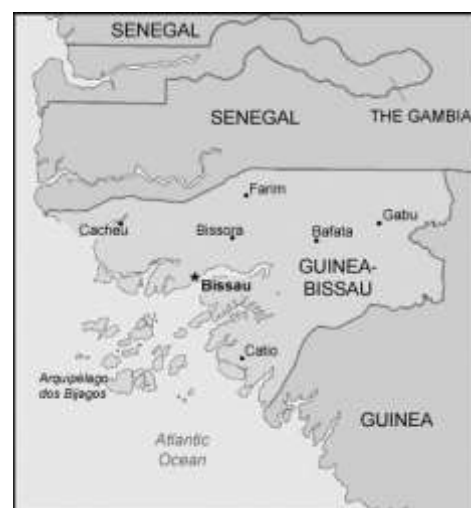
A moyen terme, i.e. sur la période 2019-2021, le programme se décline dans le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle, puis dans le Plan 2021. Ces documents focalisent essentiellement sur une meilleure exploitation des ressources naturelles du pays (à savoir son secteur primaire notamment son agro-industrie), la dynamisation du secteur de l'énergie, le renforcement de l'éducation, l'amélioration des services de santé et la construction de nouvelles routes.



## Autres éléments d'information

## Informations générales

Population	1,9 millions d'habitants (2019)
Devise	Franc CFA
Langue officielle	Portugais
Superficie	36.120 km <sup>2</sup>
Régime	République démocratique
Indépendance	24 septembre 1973
Capitale	Bissau



## UEMOA : un instrument d'intégration régionale

**La Guinée-Bissau est un Etat membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).** Créée le 10 janvier 1994 à Dakar, l'UEMOA a pour objectif essentiel, l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

**Huit Etats côtiers et sahéliens, liés par l'usage d'une monnaie commune, le FCFA et bénéficiant de traditions culturelles communes, composent l'UEMOA :** le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. L'UEMOA couvre une superficie de 3 506 126 km<sup>2</sup> et compte 120,2 millions d'habitants. Le taux de croissance du PIB est de 6,1% en 2019. Ses organes sont les suivants :

<b>La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement</b>	Organe suprême, la Conférence définit les grandes orientations de la politique de l'Union.
<b>Le Conseil des Ministres</b>	Le Conseil des Ministres assure la mise en œuvre des orientations générales définies par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il arrête le budget de l'Union.
<b>La Commission</b>	Elle est l'organe exécutif de l'Union.
<b>La Cour de Justice</b>	La Cour de Justice veille à l'interprétation uniforme du droit communautaire et à son application et juge, notamment, les éventuels manquements des Etats eu égard à leurs obligations.
<b>La Cour des Comptes</b>	La Cour des Comptes contrôle les comptes des organes de l'Union
<b>Le Comité Interparlementaire</b>	Le Comité Interparlementaire joue un rôle consultatif et d'animation des débats sur l'intégration.
<b>La Chambre Consulaire Régionale</b>	La Chambre Consulaire Régionale est le lieu privilégié de dialogue entre l'UEMOA et les principaux opérateurs économiques.
<b>Le Conseil du Travail et du Dialogue Social</b>	Organe consultatif visant à réaliser l'implication effective de tous les acteurs non étatiques dans le processus d'intégration de l'UEMOA.
<b>Le Conseil des Collectivités Territoriales</b>	Organe consultatif visant à une meilleure implication des collectivités territoriales dans le processus d'intégration.

**L'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), dont la première mouture date de 1962, se caractérise par la reconnaissance d'une même unité monétaire**, le franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), dont l'émission est confiée à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Les Etats membres de l'UEMOA/UMOA ont donc une politique monétaire commune. Outre les organes de l'UEMOA et la BCEAO, trois autres organes assurent le fonctionnement de l'UMOA :

<b>La Commission Bancaire</b>	La Commission Bancaire est en charge du contrôle et de la surveillance uniformes de l'activité bancaire de l'espace bancaire dans l'UMOA, en vue de son intégration.
<b>L'Autorité des marchés financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA), anciennement Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)</b>	C'est le régulateur des marchés financiers (non bancaires) de l'UMOA. L'AMF-UMOA est chargée d'une mission générale de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et en tout autre placement donnant lieu à une procédure d'appel public à l'épargne dans l'ensemble des Etats membres de l'Union.
<b>L'Agence UMOA-Titres</b>	L'Agence est chargée d'identifier les modalités les plus appropriées pour mobiliser les ressources financières nécessaires sur les marchés régionaux et internationaux de capitaux. L'Agence apporte son assistance aux Trésors nationaux.

En vertu de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'Union monétaire ouest-africaine du 4 décembre 1973, amendé le 29 mai 1984, **la convertibilité du franc CFA en euros est garantie par la République française, par le truchement de son Trésor**. En particulier, l'Accord qui a valeur de traite dispose que :

*« Article 1er - La République française [via le Trésor français] apporte son concours à l'Union Monétaire Ouest Africaine pour lui permettre d'assurer la libre convertibilité de sa monnaie. (...) »*

*Article 2 - Les transactions entre le franc français [l'euro] et la monnaie de l'Union s'effectueront à un cours fixe, sur la base de la parité en vigueur. Les transactions entre la monnaie de l'Union et les devises autres que le franc français s'exécuteront au taux du marché des changes (...).*

*Article 3 - Les États membres de l'Union conviennent de centraliser, dans les conditions précisées par la Convention visée à l'article 1er, leurs avoirs en devises et autres moyens de paiement internationaux.*

*Article 4 - Le solde créditeur du compte visé à l'article 3 de la présente Convention est garanti par référence à une unité de compte agréée d'accord parties. »*

**L'UEMOA ne déploie pas de politique budgétaire commune, mais impose aux Etats membres des critères de convergence macroéconomique, dans le cadre de leur surveillance multilatérale**. Le Rapport Semestriel de Surveillance Multilatérale en date de 2019 indique les résultats suivants en matière de surveillance multilatérale (sachant qu'en 2020, la convergence a été temporairement suspendue en raison de la crise sanitaire) :

## Critères de convergence de l'UEMOA (2019)

2019	Norme	BEN	BKN	CDI	GNB	MAL	NGR	SEN	TOG
Solde budgétaire/PIB	≥ -3%	-0,5%	-3,0%	-2,3%	<b>-3,7%</b>	-1,7%	-3,6%	-3,9%	-1,1%
Inflation	≤ 3%	-0,9%	-3,2%	0,8%	<b>0,2%</b>	-3,0%	-2,5%	1,0%	0,7%
Dettes publiques/PIB	≤ 70%	41,2%	46,9%	38,6%	<b>62,7%</b>	37,2%	40,1%	56,6%	68,3%
Salaires/recettes fiscales	≤ 35%	41,4%	57,3%	40,5%	<b>57,5%</b>	34,5%	36,0%	30,4%	34,3%
Pression fiscale	≥ 20%	10,6%	17,5%	12,2%	<b>9,2%</b>	14,7%	10,5%	17,4%	19,5%

La CEDEAO : « les » Afriques de l'ouest se retrouvent par-delà la seule économie

**La Guinée-Bissau est un Etat membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).** La CEDEAO est une organisation intergouvernementale ouest-africaine créée le 28 mai 1975. C'est la principale structure destinée à coordonner les actions des pays de l'Afrique de l'ouest. Son but principal est de promouvoir la coopération et l'intégration avec pour objectif de créer une union économique et monétaire élargie en Afrique de l'ouest. En 1990, son pouvoir est étendu au maintien de la stabilité régionale avec la création de l'ECOMOG, groupe militaire d'intervention qui devient permanent en 1999. La CEDEAO compte aujourd'hui 15 États membres, y compris les 8 États membres de l'UEMOA auxquels s'ajoutent le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone. 9 des 15 États membres appliquent un tarif extérieur commun lequel scelle une union douanière. Bien qu'au départ son rôle soit purement économique, la CEDEAO s'est assez vite intéressée au maintien de la paix. C'est en effet une condition essentielle pour qu'une union puisse se réaliser. Par ailleurs, la CEDEAO crée des infrastructures régionales.

**A l'instar de l'UEMOA, la CEDEAO impose aussi des critères de convergence à ses États membres.** Le Rapport de Convergence 2016 de la CEDEAO (dernier en date) indique les résultats suivants en matière de surveillance multilatérale, tandis que ces critères ont été temporairement suspendus en 2020, en raison de la situation sanitaire :

## Critères de convergence de la CEDEAO (2016)

2016	Norme	BEN*	BKN*	CDI*	GNB*	MAL*	NGR*	SEN*	TOG*
Solde budgétaire/PIB	≥ -3%	-6,0%	-3,1%	-3,9%	<b>-4,1%</b>	-3,9%	-6,1%	-4,2%	-8,5%
Inflation	≤ 10%	-0,8%	-0,2%	0,7%	<b>1,5%</b>	-1,8%	0,2%	0,8%	0,9%
Dettes publiques/PIB	≤ 70%	49,4%	34,2%	42,1%	<b>46,1%</b>	36,0%	39,7%	55,7%	79,4%
Fct du déficit par la BC	≤ 10%	0,0%	0,0%	0,0%	<b>0,0%</b>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rés. brutes / imports	≥ 3 mois	4,4	4,4	4,4	<b>4,4</b>	4,4	4,4	4,4	4,4
Var. taux de change	+/-10%	0,5%	0,5%	0,5%	<b>0,5%</b>	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%

\* Membres CEDEAO et UEMOA

2016	Norme	CPV	GMB	GHA	GUI	LIB	NGA	SRL
Solde budgétaire/PIB	≥ -3%	-3,5%	-9,5%	-10,9%	0,1%	2,2%	-2,2%	-6,4%
Inflation	≤ 10%	-1,4%	7,9%	17,5%	8,2%	8,8%	15,7%	10,8%
Dettes publiques/PIB	≤ 70%	128,6%	117,3%	73,1%	43,1%	36,7%	17,1%	55,7%
Fct du déficit par la BC	≤ 10%	0,0%	33,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	33,1%
Rés. brutes / imports	≥ 3 mois	6,6	2,4	2,8	1,4	3,3	5,8	4,7
Var. taux de change	+/-10%	0,5%	-3,3%	-4,2%	-16,4%	-8,4%	-23,5%	-19,1%

# STATISTIQUES MACROECONOMIQUES

(Source : Direction Générale de la Prévision et des Etudes Economiques)

INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Attendu	Prévu
<b>Production</b>							
PIB (en milliards de FCFA)	681,3	737,8	853,6	832,1	860,4	861,6	924,7
Variation du PIB nominal (%)	21,5	8,3	15,7	-2,5	3,4	0,1	7,3
Variation du PIB réel (%)	6,1	5,4	4,7	3,4	4,5	-2,3	4,7
Variation du déflateur du PIB (%)	14,5	2,7	10,5	-5,7	-1,1	2,5	2,5
Inflation (%)	1,5	1,5	1,1	1,4	0,2	1,5	1,5
Population (millions)	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,9
PIB par habitant (FCFA)	412 570	437 187	494 863	472 036	477 574	467 969	491 395
PIB par habitant (US\$)	694	738	852	849	815	812	855
<b>Secteur extérieur (en milliards de FCFA)</b>							
Exportation FOB	149,2	164,0	197,5	188,6	142,4	106,6	125,4
dont exportations de noix de cajou	133,3	159,5	189,1	135,1	135,2	102,0	120,2
Importations FOB	122,4	136,5	169,2	162,9	209,1	168,8	177,1
Solde de la balance commerciale	26,8	27,5	28,3	25,7	-66,7	-62,2	-51,7
Solde de la balance des paiements	35,7	34,1	18,5	8,9	-15,2	19,3	-11,7
Solde du compte courant	23,9	22,4	2,5	-30,9	-34,4	-48,3	-34,2
Solde du compte courant % PIB	3,5	3,0	0,3	-3,7	-4,0	-5,6	-3,7
Avoirs extérieurs (en mois d'importations)	11,0	9,4	9,7	9,8	8,2	10,2	9,4
<b>Finances publiques (en milliards de FCFA)</b>							
Recettes budgétaires	84,8	84,6	100,8	98,3	105,6	96,5	117,0
dont recettes fiscales	61,9	63,5	81,3	77,6	79,1	63,8	87,1
dont recettes non-fiscales	22,9	21,1	19,5	20,7	26,5	32,7	29,9
Dons	40,0	27,6	42,8	30,3	24,5	28,7	32,6
Dépenses budgétaires	-141,1	-142,4	-155,3	-164,3	-161,8	-208,3	-212,7
dont dépenses courantes	-92,7	-99,9	-100,4	-105,4	-123,6	-145,7	-145,7
dont dépenses d'équipements sur ressources budgétaires	-4,1	-1,6	-2,2	-2,1	-1,8	-8,0	-12,0
dont dépenses d'équipements sur ressources extérieures	-44,3	-40,9	-52,7	-56,8	-36,4	-54,6	-55,0
Solde budgétaire	-16,3	-30,2	-11,7	-35,7	-31,7	-83,1	-63,1
<b>Finances publiques (% PIB)</b>							
Recettes budgétaires	12,4	11,5	11,8	11,8	12,3	11,2	12,7
dont recettes fiscales	9,1	8,6	9,5	9,3	9,2	7,4	9,4
dont recettes non-fiscales	3,4	2,9	2,3	2,5	3,1	3,8	3,2
Dons	5,9	3,7	5,0	3,6	2,8	3,3	3,5
Dépenses budgétaires	-20,7	-19,3	-18,2	-19,7	-18,8	-24,2	-23,0
dont dépenses courantes	-13,6	-13,5	-11,8	-12,7	-14,4	-16,9	-15,8
dont dépenses d'équipements sur ressources budgétaires	-0,6	-0,2	-0,3	-0,3	-0,2	-0,9	-1,3
dont dépenses d'équipements sur ressources extérieures	-6,5	-5,5	-6,2	-6,8	-4,2	-6,3	-5,9
Solde budgétaire	-2,4	-4,1	-1,4	-4,3	-3,7	-9,6	-6,8
<b>Dettes publiques</b>							
Dettes publiques % PIB	54,1	50,2	57,1	53,2	62,7	74,1	77,9
dont dette intérieure % PIB	29,8	24,9	33,3	21,1	24,7	29,6	33,8
dont dette extérieure % PIB	24,3	25,3	23,8	32,1	38,0	44,5	44,1
Dettes publiques (en milliards de FCFA)	368,6	370,4	487,4	442,7	539,5	638,5	720,3
dont dette intérieure (en milliards de FCFA)	203,0	183,7	284,2	175,6	212,5	255,0	312,5
dont dette extérieure (en milliards de FCFA)	165,6	186,7	203,1	267,1	326,9	383,4	407,8
Intérêts dus (en milliards de FCFA)	6,4	4,8	5,1	4,9	8,2	13,4	20,9
Intérêts dus % PIB	0,9	0,7	0,6	0,6	1,0	1,6	2,3
Intérêts dus % recettes budgétaires	7,5	5,7	5,1	5,0	7,8	13,9	17,9
Intérêts dus % exportations	4,3	2,9	2,6	2,6	5,8	12,6	16,7
Service de la dette extérieure (en milliards de FCFA)	3,7	3,2	4,6	5,2	7,9	18,9	29,1
Service de la dette extérieure % PIB	0,5	0,4	0,5	0,6	0,9	2,2	3,2
Service de la dette extérieure % recettes budgétaires	4,4	3,8	4,6	5,3	7,5	19,6	24,9
Service de la dette extérieure % exportations	2,5	2,0	2,3	2,8	5,6	17,7	23,2
<b>Situation monétaire</b>							
Masse monétaire (en milliards de FCFA)	306,2	334,7	344,2	365,0	366,0	373,5	386,5
Avoirs extérieurs nets (en milliards de FCFA)	168,6	202,2	226,2	233,0	217,5	213,5	211,8
Crédit intérieur (en milliards de FCFA)	150,9	167,6	162,2	173,7	197,7	205,2	222,8
Masse monétaire % PIB	44,9	45,4	40,3	43,9	42,5	43,3	41,8
Avoirs extérieurs nets % PIB	24,7	27,4	26,5	28,0	25,3	24,8	22,9
Crédits à l'économie % PIB	22,1	22,7	19,0	20,9	23,0	23,8	24,1
<b>Investissement (en % PIB)</b>							
Investissement privé	6,2	9,1	10,4	12,1	13,7	12,9	11,4
Investissement public	5,1	7,4	7,0	7,9	7,1	7,4	7,00
Investissement total	11,3	16,5	17,4	20	20,8	20,3	18,4
<b>Convergence</b>							
Solde budgétaire % PIB	-2,38	-4,09	-1,36	-4,29	-3,69	-9,63	-6,82
Inflation %	1,5	1,5	1,1	1,4	0,2	1,5	1,5
Masse salariale publique / Recettes fiscales	50,0	49,6	41,6	47,7	57,5	73,6	60,3
Dettes publiques % PIB	54,1	50,2	57,1	53,2	62,7	74,1	77,9
Taux de pression fiscale %	9,1	8,6	9,5	9,3	9,2	7,4	9,4



W A R A

© 2020 Emerging Markets Rating (EMR) & West Africa Rating Agency (WARA). Tous droits réservés. WARA est une Agence de Notation de l'UEMOA agréée par le CREPMF.

La notation de crédit est une opinion sur la capacité et la volonté d'un émetteur à faire face au remboursement de ses obligations financières, et non une quelconque appréciation de la valeur des actions de cet émetteur. Il est rappelé qu'il peut être risqué pour un investisseur de fonder sa décision d'investissement sur la seule notation de crédit.

La compréhension des méthodologies et échelles propres à WARA est essentielle pour mesurer la portée des opinions présentées dans les rapports. Il est vivement recommandé aux lecteurs des rapports de se rapprocher de WARA aux fins d'en obtenir copie.

Toutes les informations contenues dans nos rapports ont été obtenues à partir de sources considérées comme fiables. Cependant, étant donné la possibilité d'erreurs humaines ou d'autres aléas, toute information est présentée « en l'état » et sans aucune garantie que ce soit. WARA met tous les moyens à sa disposition pour vérifier la qualité de l'information utilisée pour délivrer une notation. WARA n'étant pas un réviseur de comptes, aucune garantie d'exhaustivité ne peut être fournie. En aucun cas WARA ne pourrait être tenu responsable et redevable à une personne ou une entité pour une quelconque perte réalisée suite à l'émission d'un de ses rapports ; chaque utilisateur de nos rapports est pleinement responsable de l'interprétation qu'il fera des opinions présentées. Ce rapport ne constitue en aucun cas un conseil de vendre, garder ou acheter un quelconque titre de créance.